

Inégalités scolaires : la France montrée du doigt

Les zones d'éducation prioritaire manquent de professeurs diplômés, selon l'OCDE

Une étude publiée, le 11 juin, par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – à qui l'on doit, tous les trois ans, l'enquête internationale PISA (Programme international de suivi des acquis) – promet de relancer le débat sur les conditions de la réussite scolaire des enfants. Elle livre en effet des statistiques épinglant encore un peu plus le fonctionnement inégalitaire du système éducatif français.

A partir des résultats de l'édition PISA 2015 pour les élèves à 15 ans, les auteurs de l'étude sur les politiques enseignantes ont cherché à répartir en quatre groupes les lycées en fonction du profil socio-économique des publics accueillis, chacun rassemblant environ 25 % des élèves de 15 ans. Objectif : comparer les deux « extrêmes », les établissements les plus défavorisés et ceux qui le sont le moins.

Le résultat est sans appel : les premiers n'accueilleraient en moyenne pas plus d'un quart d'enseignants « pleinement certifiés » (ceux passés, en France, par l'étape des concours), quand les seconds font manifestement le plein dans ce vivier. Cette répartition passe cependant sous silence l'une des spécificités de l'école française : la place de l'enseignement professionnel – très représenté parmi les lycées défavorisés –, voie qui a sa propre catégorie d'enseignants passés par un concours spécifique, ou issus du monde professionnel, quand ils ne sont pas recrutés comme contractuels. Par ailleurs, ces disparités d'affectation ne sont pas propres à la France : « Une vingtaine de pays est concernée », précise une des auteurs de l'enquête, Noémie Le Donné, en citant la

Suisse, la Norvège ou la Slovaquie.

Il n'empêche : c'est en France que l'écart semble le plus fort. Un tiers des lycéens de 15 ans (32 %) sont exposés à des enseignants qui ne sont « pas assez bien préparés pour faire cours », selon les déclarations des chefs d'établissement, soit pratiquement trois fois plus que dans les établissements favorisés (12 %). Dans l'OCDE, l'écart est, en moyenne, de 7 points.

Ces résultats ne manqueront pas de faire réagir la communauté éducative, dont une frange ne cache pas ses doutes face aux comparaisons et aux palmarès, surtout quand ils viennent d'une organisation qu'ils classent plutôt dans la « mouvance libérale ». Dans un récent rapport, la Cour des comptes a épinglé le recours aux contractuels, l'estimant à 20 % des effectifs (enseignants, surveillants, accompagnants).

32% des lycéens de 15 ans sont exposés à des enseignants « pas assez bien préparés pour faire cours »

Reste que les inégalités pointées par l'OCDE interpellent, d'autant que les analystes insistent sur le rôle de la qualification des enseignants pesant plus, à leurs yeux, sur les écarts de résultats entre élèves que la réduction de la taille des classes. Cette dernière est pourtant la voie choisie par la France, depuis trente ans, en matière de politique d'éducation prioritaire.

La voie de l'autonomie

En se penchant sur les politiques de formation dans 19 pays jugés performants (Finlande, Corée du Sud, Canada, etc.), les auteurs ont identifié trois dynamiques communes : une période « obligatoire et étendue d'expérience pratique » pendant la formation initiale ; des temps de formation continue calés sur les besoins des enseignants dans les établissements et, enfin, des mécanismes d'évaluation connectés à la formation continue. Le système français, cinq ans après la mise en chantier des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), ne partage que la première de ces trois caractéristiques.

Pour attirer des enseignants vers des lycées peu attractifs, l'étude plaide en faveur d'une voie pourtant peu populaire pour la plupart des syndicats d'enseignants : celle de l'autonomie des établissements. « Les enseignants sont plus équitablement répartis là où les établissements sont responsables de leur recrutement et de leur salaire, assure M^{me} Le Donné. A condition que cette autonomie soit accompagnée de vrais correctifs. » Autrement dit, d'une politique de péréquation budgétaire, que le contexte économique actuel ne favorise pas.

« Je ne vois pas en quoi un recrutement local ferait plus facilement affluer des candidats aux Mureaux qu'à Paris », réagit Marc Douaire, président de l'Observatoire des zones prioritaires. En attendant, l'étude de l'OCDE tombe à point nommé pour le ministre de l'éducation, qui pourrait faire de la formation des enseignants son prochain grand chantier. ■